

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 27 novembre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

« Le Registre National du Cancer (RNC) offre la possibilité de rassembler un grand nombre de données autour du cancer, de son traitement et du pronostique. Ce registre permet ainsi d'établir un historique complet sur l'évolution des différentes formes de cancer au Luxembourg et sur l'efficacité de leurs traitements.

Néanmoins, les maladies cardio-neuro-vasculaires représentent au Luxembourg, la première cause de mortalité. En effet, en 2022, le registre des causes de décès de la Direction de la santé a enregistré 1.104 décès au Grand-Duché ayant pour cause des maladies de l'appareil circulatoire, représentant ainsi 25,8% de la totalité des décès. Pour réduire ces chiffres, l'établissement d'un registre national sur les maladies cardio-neuro-vasculaires, suivant les exemples allemands et français, pourrait permettre la mise en place d'une prévention et d'un dépistage, mais également d'une prise en charge plus rapide et plus efficace.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- 1. Est-il prévu, éventuellement dans le cadre du Plan national pour les maladies cardio-neuro-vasculaires, de lancer une initiative visant à créer un registre national dédié à la collecte et à l'analyse de données sur la santé cardio-neuro-vasculaire ?*
- 2. Est-il envisageable que le Luxembourg mette en place des registres pour d'autres maladies majeures, comme en Allemagne, afin de garantir une meilleure prévention, de faciliter le diagnostic et d'améliorer la prise en charge du patient ?*

3. *Un tel registre pourrait-il être accessible aux services de secours (CGDIS) pour garantir un traitement rapide et approprié aux besoins médicaux des patients ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Mandy MINELLA
Députée



Gérard SCHOCKMEL
Député